



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le dixième jour d'octobre deux mille dix-sept, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Judes Landry, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Dario Jean, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 43 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10016-10-2017

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 17.1 RénoRégion, remboursement client
- 17.2 Arterre, compte-rendu du 28 septembre 2017
- 17.3 Appui projet *Nourrir notre monde* de la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie
- 17.4 Aliénation presse à carton à l'écocentre Sainte-Anne-des-Monts

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10017-10-2017

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 a été courriellé à chacun des maires le 6 octobre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 11 septembre 2017 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période de septembre et octobre 2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2017.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2017

Le point 7.1 *Dépôt des états des résultats comparatifs au 30 septembre 2017* sera discuté au point 7.4 *États financiers comparatifs 2016-2017*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10018-10-2017

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 9 septembre au 6 octobre 2017:

Paiements : 210 413,74 \$

Factures : 125 723,88 \$

TOTAL : 336 137,62 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10019-10-2017

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses*

IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 30 septembre 2017 de 3 723,51 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS 2016-2017

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le tableau *États comparatifs détaillés, revenus sur dépenses de l'exercice courant comparés, revenus sur dépenses de l'exercice précédent* au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10020-10-2017

Orientations budgétaires 2018

VU les orientations budgétaires 2018 de la MRC de La Haute-Gaspésie, lesquelles sont:

1	SAAQ – TPV et aménagement
2	Agrandissement du stationnement du centre administratif
3	Achat et implantation d'un système téléphonique
4	Aménagement de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts
5	Aménagement de l'écocentre de Mont-Louis
6	Fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire
7	Plan de gestion des matières résiduelles, réalisation des actions de l'an 2
8	Indexation des dépenses
9	Sécurité incendie, quote-part pour le formateur
10	Sécurité civile, achat d'équipement de service d'urgence
11	Sécurité incendie, entente préventionniste Cap-Chat

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit adopter son budget 2018 lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC assisteront préalablement à une réunion préparatoire du budget ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les orientations budgétaires 2018 telles que proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10021-10-2017

Évaluation annuelle du directeur général et secrétaire-trésorier, Sébastien Lévesque

CONSIDÉRANT l'évaluation annuelle de M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE évalue le travail de M. Sébastien Lévesque au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10022-10-2017

Motion de félicitations à Charlotte Ouellet
Motion de félicitations à Carole Landry

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite témoigner sa reconnaissance envers ses employés pour leurs années de service ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Charlotte Ouellet, adjointe administrative, a atteint 30 ans d'expérience au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE Mme Carole Landry, secrétaire de direction, a atteint 30 ans d'expérience au sein de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. souligne les 30 années de service de Mme Charlotte Ouellet, adjointe administrative ;
2. souligne les 30 années de service de Mme Carole Landry, secrétaire de direction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10023-10-2017

Motion de félicitations à Karine Thériault
Motion de félicitations à Mélanie Lévesque

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite témoigner sa reconnaissance envers ses employés pour leurs années de service ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Karine Thériault, aménagiste et responsable des programmes de la Société d'habitation du Québec, a atteint 22 ans d'expérience au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélanie Lévesque, secrétaire-réceptionniste, a atteint 10 ans d'expérience au sein de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. souligne les 22 années de service de Mme Karine Thériault, aménagiste et responsable des programmes de la Société d'habitation du Québec;
2. souligne les 10 années de service de Mme Mélanie Lévesque, secrétaire-réceptionniste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10024-10-2017

Règlement salarial, Mélanie Lévesque, secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier le point 2 de la résolution numéro 9692-12-2016 titrée *Règlement salarial, Mélanie Lévesque, secrétaire-réceptionniste* ;

CONSIDÉRANT QUE le montant indiqué est erroné ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie le point 2 de la résolution numéro 9692-12-2016 titrée *Règlement salarial, Mélanie Lévesque, secrétaire-réceptionniste* de la manière suivante :

2. verse 3 916,93 \$ en guise de règlement salarial final incluant le rajustement de 2016 ;

Au lieu de :

2. verse 3 619 \$ en guise de règlement salarial final incluant l'ajustement de 2016 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10025-10-2017

Contrat *Entretien hivernal, chemins et stationnements*, Excavation DL 9185-1444 Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a rejeté toutes les soumissions relatives au déneigement du stationnement du centre administratif de la MRC ;

CONSIDÉRANT les montants des soumissions trop élevés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé à Excavation DL 9185-1444 Québec inc. de poursuivre une autre année l'entretien hivernal des chemins et des stationnements, lesquels sont :

- √ une portion de la route Saint-Joseph-des-Monts
- √ une portion de la route Saint-Bernard-des-Lacs et la borne d'incendie sèche
- √ le stationnement du centre administratif de la MRC
- √ le stationnement du centre des loisirs de Cap-Seize

CONSIDÉRANT les pourparlers avec Excavation DL 9185-1444 Québec inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un nouveau contrat avec Excavation DL 9185-1444 Québec inc., au montant de 23 750, 00 \$, plus taxes, pour l'entretien hivernal des chemins et des stationnements 2017-2018, lequel montant sera prélevé dans le département *Transport – Enlèvement de la neige*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier en aménagement du territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 10026-10-2017

Fonds de développement des territoires, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 22 septembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier la résolution numéro 9727-01-2017 titrée *Fonds de développement des territoires, projets, aides financières* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde les montants aux organismes suivants :

Fonds de développement des territoires	
Fonds Soutien aux entreprises	
15 000 \$	L'Armoire à vrac
10 000 \$	Jean-François Blais - Kinésiologue
7 000 \$	Rachat de l'épicerie Marché Gros-Morne inc.
Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie	
25 000 \$	Implantation d'un refuge pour animaux sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie
25 000 \$	Réfection et mise aux normes de la Kavale (Centre Judes-Drouin) - Municipalité de Mont-Louis
Reporté	Tyrolienne au cœur de Mont-Louis (étude) - Corporation de développement de Mont-Louis
Retiré	Projet Sœurs de St-Paul de Charte de Sainte-Anne-des-Monts (dossier incomplet)
7 500 \$	RÉGIM - Transport collectif
8 000 \$	CJE - Grand défi : Bâtir ma région
15 000 \$	Bouger la mémoire - Municipalité de Madeleine
Fonds Activités et animation du milieu	
2 600 \$ Plus taxes Plus billets administrateurs et employés	Gala des Théodore 2017 - Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie
2 500 \$	École de musique Miransol
Fonds local d'investissement	
14 000 \$ Plus assurances applicables, si besoin	Rachat de l'épicerie Marché Gros-Morne inc.
Maximum 50 000 \$ Plus assurances applicables, si besoin	Corporation de développement La Martre / Poste d'essence

2. modifie la résolution numéro 9727-01-2017 titrée *Fonds de développement des territoires, projets, aides financières* de la manière suivante :

Fonds Soutien aux entreprises	
4 967 \$	Microbrasserie Le Marbord (Sainte-Anne-des-Monts) – Thierry Lafargue/Expansion

Au lieu de :

Fonds Soutien aux entreprises	
6 000 \$	Microbrasserie Le Marbord (Sainte-Anne-des-Monts) – Thierry Lafargue/Expansion

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10027-10-2017

Fonds de développement des territoires, transfert de fonds

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée au CLD de La Haute-Gaspésie, présentée dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie du 25 septembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE transfère une somme de 3 100,38 \$ du fonds *Activités et animation du milieu* au fonds *Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie* dans le cadre du fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10028-10-2017

Approbation du règlement n° 2017-03 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine modifiant le règlement n° 2014-01 afin d'allonger le terme de l'emprunt d'une période supplémentaire de cinq ans, le faisant ainsi passer de 20 à 25 ans

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le 21 septembre 2017, après avis de motion dûment donné le 10 août 2017, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a adopté, par résolution de son conseil, un règlement modifiant le règlement d'emprunt n° 2014-01 afin d'allonger le terme de l'emprunt d'une période supplémentaire de cinq ans, le faisant ainsi passer de 20 à 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a reçu copie de ce règlement portant le n° 2017-03 dans les 15 jours de son adoption;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la MRC depuis la réception du règlement n° 2017-03;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, conformément à l'article 607 du *Code municipal du Québec* (ou 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*), approuve le règlement n° 2017-03 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le règlement n° 2017-03 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
2. demande au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de transmettre au secrétaire de la RÉGIE une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYDRO-QUÉBEC, IMPLANTATION DU PREMIER PARC À L'ÉNERGIE SOLAIRE

À titre d'information, dépôt de la lettre de Hydro-Québec, ayant pour objet *Implantation du premier parc à l'énergie solaire*, datée du 15 septembre 2017, signée par le chef Relations avec le milieu – Bas-St-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Daniel Bélaïr.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10029-10-2017

Rapport de recherche de l'IRÉC *L'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec : Matériaux pour préparer l'avenir*, invitation

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à une présentation portant sur le rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine intitulé *L'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec : Matériaux pour préparer l'avenir* ;

CONSIDÉRANT QUE cette invitation s'adresse aux maires et intervenants du développement économique de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT les échanges sur les suites à donner afin de mettre en œuvre les recommandations ;

CONSIDÉRANT les enjeux importants du développement économique de la région et les actions à entreprendre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE paie les dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des maires de la MRC pour participer à la présentation portant sur le rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine intitulé *L'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec : Matériaux pour préparer l'avenir* qui se tiendra le 17 octobre 2017, à New Richmond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FAIR, RECONDUCTION D'UN PROGRAMME, TABLE DES PRÉFETS DES MRC DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Dépôt de la résolution numéro 2017-0920-09 concernant la reconduction d'un programme spécifique destiné à la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, adoptée le 20 septembre 2017, est présentée au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

SÉCURITÉ

Aucun dossier par rapport à la sécurité.

TRANSPORT

RÉSOLUTION NUMÉRO 10030-10-2017

Budget 2018 de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, approbation

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (*Régie*) regroupant les 5 municipalités régionales de comté de la Gaspésie et la municipalité des Îles-de-la-Madeleine agissant dans le cadre de ses compétences d'agglomération (ci-après désignées collectivement *MRC*) a été constituée le 11 août 2012 et mise en opération le 1^{er} janvier 2013, avec le mandat de planifier, mettre en œuvre et de coordonner les services de transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 603 du *Code municipal du Québec*, la Régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque MRC dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 dont copie nous a été transmise pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit une contribution financière de 100 000 \$ de la part des MRC pour le soutien au fonctionnement du transport collectif pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit des contributions financières de la part de la MRC de La Haute-Gaspésie et de certaines municipalités des MRC d'Avignon et de Bonaventure pour soutenir uniquement le fonctionnement du transport adapté sur leur territoire.

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un équilibre budgétaire pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. adopte le budget de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier 2018, tel que soumis ;
2. accepte de verser une contribution au fonctionnement du réseau, prévue au budget 2018 de la RÉGIM, d'un montant de 12 968 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

TRAVAUX COMMERCIAUX SUR LES TPI DE LA MRC, ÉTAT DE SITUATION

À titre d'information, dépôt de la lettre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *Permis d'intervention pour la réalisation d'activités d'aménagement forestier 2017-2018, entente de délégation de gestion numéro 1068*, datée du 13 septembre 2017, signée par le chef de l'unité de gestion, M. Alain Leblanc, ing. f.

Deux tableaux accompagnent ladite lettre du ministère, intitulés :

- √ 2 ans de coupe 2016-2017 et 2017-2018
- √ Fonds forestier/suivi financier

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que l'ouverture des soumissions pour les travaux commerciaux sur les terres publiques intramunicipales de la MRC de La Haute-Gaspésie se tiendra le 13 octobre 2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10031-10-2017

Fonds forestier MRC, transfert de frais de gestion 2016

VU le règlement numéro 2014-311 titré *Création d'un fonds forestier*;

CONSIDÉRANT QUE 10% du fonds forestier est attribué à des frais de gestion;

CONSIDÉRANT QUE les revenus du fonds forestier pour les années 2015 et 2016 s'élèvent à 345 034,65 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE affecte aux activités de fonctionnement le montant de 34 503,47 \$ du fonds forestier, montant représentant 10% des frais de gestion de la MRC pour les années 2015 et 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10032-10-2017

Fonds forestier MRC, transfert de solde

VU le règlement numéro 2014-311 titré *Création d'un fonds forestier*;

CONSIDÉRANT QUE le revenu généré de 110 277,04 \$ du fonds forestier de la MRC de La Haute-Gaspésie a été comptabilisé en 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce revenu aurait dû être imputé au fonds forestier de la MRC en fin d'année 2015, ce qui n'a pas été fait ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE transfère le montant de 110 277,04 \$ de l'excédent non affecté au fonds forestier de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX COMMERCIAUX SUR LES TPI DE LA MRC, SOUMISSIONS

Dépôt de la lettre transmise aux entrepreneurs invités, ayant pour titre *Réalisation des travaux commerciaux dans les TPI de la MRC, invitation à soumettre des prix*, datée le 15 septembre 2017, signée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, est présentée au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

Les entrepreneurs ont jusqu'à ce vendredi 13 octobre 2017 pour soumissionner sur ce projet.

TRAVAUX NON COMMERCIAUX SUR LES TPI DE LA MRC, ÉTAT DE SITUATION

À titre d'information, dépôt de la lettre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *Demandes de plants (DPA-2017 et DA-2018)*, datée du 13 septembre 2017, signée par le chef de l'unité de gestion, M. Alain Leblanc.

LOGEMENT SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 10033-10-2017

RénoRégion, dossiers retenus

VU les critères relatifs au programme d'aide à la rénovation, soit RénoRégion;

CONSIDÉRANT le budget de 300 000 \$ pour la réalisation de dossiers présentés dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT le nombre de dossiers prioritaires identifiés par le comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les dossiers retenus par le comité de sélection et, par conséquent, autorise la réalisation de ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier relatif aux infrastructures et bâtiments scolaires.

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10034-10-2017

Fonds de développement culturel 2012-2015, transfert de solde

VU l'entente de développement culturel 2015-2016 entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7988-05-2013 titrée *Création d'un fonds de développement culturel 2012-2015 et approbation des critères d'admissibilité*;

CONSIDÉRANT QUE cette entente rend caduc le fonds de développement culturel 2012-2015;

CONSIDÉRANT un résiduel de 3 500,00 \$ de ce fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE transfère le solde de 3 500,00 \$ du fonds de développement culturel 2012-2015 à l'excédent non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 10035-10-2017

Tarifification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs, résolution modifiée

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit abroger la résolution numéro 9959-07-2017 titrée *Tarifification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs, résolution modifiée*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit modifier le point 3 de la résolution numéro 8916-04-2015 titrée *Tarifification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs, résolution remplacée* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie charge des frais de 50 \$ par utilisation (au voyage) aux utilisateurs des industries, commerces et institutions (ICI) des écocentres depuis le 1^{er} janvier 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est approximatif puisque la MRC n'a pas de balance sur les sites des écocentres ;

CONSIDÉRANT les frais réels que la MRC doit déboursier pour disposer, de façon conforme et dans des lieux autorisés, des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD);

CONSIDÉRANT QUE la machinerie lourde est nécessaire pour effectuer le compactage des conteneurs et que l'entretien ou la location de cette machinerie sont coûteux;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé à la tonne au lieu d'enfouissement technique de Matane ou au centre de tri de Bouffard Sanitaire inc. est supérieur à l'augmentation proposée ;

CONSIDÉRANT QUE le transport vers Matane est également plus coûteux pour les entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE le volume de ces matières augmente ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit faire certains réaménagements dans les écocentres, ce qui, inévitablement, entraîneront des frais ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. abroge la résolution numéro 9959-07-2017 titrée *Tarifification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs, résolution modifiée*;
2. modifie le point 3 de la résolution numéro 8916-04-2015 titrée *Tarifification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs, résolution remplacée* de la manière suivante;
3. De charger des frais de 100 \$ aux utilisateurs des industries, commerces et institutions (ICI) pour chaque utilisation (au voyage) dans les écocentres dès le 1^{er} janvier 2018. Ces frais sont applicables lorsqu'il s'agit de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) ou autres matériaux résiduels provenant directement des exploitations desdits industries, commerces et institutions (ICI);

Au lieu de :

3. De charger des frais de 50 \$ par utilisation (au voyage) pour les utilisateurs ICI des écocentres dès le 1^{er} janvier 2014 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10036-10-2017

Chargeuse-pelleteuse, réparation, Wajax - Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit faire réparer la chargeuse-pelleteuse à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT la soumission de Wajax – Québec pour réparer la chargeuse-pelleteuse ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne la soumission de Wajax - Québec de 3 835,38 \$, plus taxes, pour la réparation de la chargeuse-pelleteuse à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10037-10-2017

Gestion des matières organiques, Chamard stratégies environnementales

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit travailler à élaborer différents scénarios de gestion des matières organiques afin de répondre aux objectifs de son PGMR;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Chamard stratégies environnementales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retienne l'offre de services professionnels de Chamard stratégies environnementales de 13 140,00 \$, plus taxes (soit 13 795,36 \$), pour évaluer des scénarios de gestion des matières organiques;
2. mandate la coordonnatrice à l'environnement et au développement durable pour effectuer le suivi de ce dossier et d'en faire rapport au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10038-10-2017

Projet *Synergie Gaspésie*, CIRADD, personne-ressource, résolution modifiée

CONSIDÉRANT le protocole d'entente de prêt de personnel entre le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) et la MRC de La Haute-Gaspésie relatif au projet *Synergie Gaspésie* ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet correspond à l'orientation 4, mesure 19, du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier le dernier paragraphe de la résolution numéro 9734-01-2017 titrée *Projet Synergie Gaspésie, CIRADD, personne-ressource* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a confié le mandat à la coordonnatrice à l'environnement et au développement durable de la MRC ;

CONSIDÉRANT la charge de travail de la coordonnatrice ;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Anne Asselin pour réaliser ce mandat;

CONSIDÉRANT les qualifications de Mme Asselin : titulaire d'un baccalauréat en biologie, d'une maîtrise en biologie marine et d'un diplôme en psychoéducation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. modifie le dernier paragraphe de la résolution numéro 9734-01-2017 de la manière suivante :

... confie le mandat à Mme Anne Asselin, laquelle devient la personne-ressource pour réaliser le mandat dévolu à la MRC par CIRADD pour le projet *Synergie Gaspésie*.

2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10039-10-2017

RénoRégion, remboursement client

CONSIDÉRANT une erreur de calcul dans un dossier présenté dans le cadre du programme RénoRégion ;

CONSIDÉRANT QUE cette erreur incombe à la MRC de La Haute-Gaspésie et non au client ou à l'entrepreneur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE débourse 856,00 \$ à un client dans le cadre du programme RénoRégion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ARTERRE, COMPTE-RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2017

Dépôt du compte-rendu de la rencontre Arterre, tenue le 28 septembre 2017, au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10040-10-2017

Appui projet *Nourrir notre monde* de la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie

VU la résolution numéro 9271-02-2016 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, laquelle délègue à la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie (DIDS) la réalisation d'un projet dans le cadre du programme *Saine alimentation pour tous* de Québec en Forme ;

CONSIDÉRANT QUE suite au portrait sur les environnements alimentaires réalisé en 2015 par Haute-Gaspésie en Forme, la MRC de La Haute-Gaspésie a pu bénéficier de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le projet *Nourrir notre monde* est une réflexion collective sur l'autonomie alimentaire en Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT les enjeux et les concepts ciblés, soit :

- √ Désert alimentaire
- √ Gaspillage alimentaire
- √ Système alimentaire

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise l'autonomie alimentaire de ses citoyens par le renforcement du système alimentaire local dans une perspective de développement territorial (développement social, durable et économique) ;

CONSIDÉRANT les priorités ciblées par le milieu, soit :

- √ la distribution
- √ la valorisation des matières résiduelles
- √ le producteur

CONSIDÉRANT le potentiel de la MRC de La Haute-Gaspésie, soit :

- √ Augmenter le pouvoir d'attraction (démographie)
- √ Partir de nos forces et nos acquis
- √ Favoriser l'économie locale
- √ Favoriser l'implication citoyenne (projet *Anges-Jardins*)
- √ Protéger les paysages

CONSIDÉRANT la présentation de ce projet le 11 septembre 2017 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le projet *Nourrir notre monde* présenté par la DIDS de La Haute-Gaspésie ;
2. appuie la DIDS de La Haute-Gaspésie dans ses démarches auprès des instances concernées pour demander des aides financières dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10041-10-2017

Aliénation presse à carton à l'écocentre Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*, l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux ;

CONSIDÉRANT la presse à carton inutilisée à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire s'en départir;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE va en soumission publique pour la vente de sa presse à carton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. YVES SOHIER, il est résolu de lever la séance à 20 h 21.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

